

*Brevets—Loi*

son appareil de commercialisation tentaculaire, il sera en mesure de réintroduire ce médicament dans les cabinets de médecins et les hôpitaux. On supprimera ainsi la pression concurrentielle qu'auraient exercée autrement les fabricants de médicaments génériques. Il s'agira dans les faits d'une situation de monopole perpétuel.

Le ministre aurait été plus honnête en expliquant le fonctionnement d'un tel régime. Or, il n'en a rien fait. Il a fait complètement abstraction du fait que nous ne débattons pas actuellement d'une quelconque modification mineure, mais bien d'une réorganisation majeure de l'industrie pharmaceutique au Canada et de l'élimination concomitante, à toutes fins pratiques, des fabricants de génériques.

Ce qui m'amène à mon deuxième commentaire. Le ministre prend plaisir à déclarer que cette initiative créera 3 000 nouveaux emplois et qu'elle occasionnera de nouveaux investissements et de nouvelles activités de recherche-développement. Existe-t-il des preuves à l'appui de ce qu'il avance? Tout d'abord, le Conseil économique du Canada signale clairement dans son rapport de 1983 que la cadence des investissements en R-D n'était pas plus élevée avant que l'obtention d'une licence ne soit rendue obligatoire en 1969. Cette constatation s'applique aux recherches sur le cancer et sur tous les autres aspects mentionnés par le ministre. De fait, le niveau des investissements en R-D des principaux fabricants de produits pharmaceutiques était le même après 1969, date jusqu'à laquelle les fabricants jouissaient de la protection intégrale des brevets. D'après cet historique, il n'y a pas lieu de croire que les investissements vont augmenter.

Nous risquons même de constater qu'ils diminuent puisque l'un des changements survenus entre juin et octobre—une période étrange au cours de laquelle les fabricants américains de médicaments semblaient bien mieux renseignés que les Canadiens sur la situation—a été la suppression par le gouvernement de l'une des rares garanties que contenait la mesure législative de juin et qui concernait l'investissement des fabricants au Canada. La seule garantie prévue par le gouvernement en juin, pour obliger les fabricants étrangers à fabriquer leurs produits au Canada, a maintenant été supprimée.

La question que tout le monde va se poser est la suivante: Pourquoi le gouvernement a-t-il cédé une fois de plus aux groupes de pression du PMAC au sud de la frontière? Nous savons pourquoi. Une fois de plus, le gouvernement renonce afin d'essayer d'apaiser ses partenaires dans les négociations sur le libre-échange. Une fois de plus, on en paie le prix, et l'on assiste à une nouvelle capitulation, un autre sacrifice. Jusqu'à présent ces négociations ont coûté aux Canadiens bien plus que nous aurions jamais pu l'imaginer. Nous avons déjà payé un prix énorme pour ces négociations, et nous continuons. Une fois de plus, nous découvrons que le gouvernement canadien s'est trouvé dans une situation où les États-Unis ont coché un autre article de leur liste. Maintenant que la question des produits pharmaceutiques est réglée, on passe aux ressources naturelles et à l'Accord de l'automobile. C'est toute une aventure chaque semaine de voir quel sera le prochain article sur la liste des desiderata des États-Unis. Ce que nous ne savons pas, c'est que la liste de la semaine dernière constituera la capitulation du gouvernement cette semaine. En fait, c'est ce qui s'est passé jusqu'ici.

Je signale que nous avons entendu à la Chambre d'autres inventions quand le ministre a parlé des nouveaux efforts de recherche-développement ainsi que des investissements futurs. De toute façon, le ministre a-t-il dit que les fabricants de produits génériques eux-mêmes commençaient à accroître leurs activités de R et D et leurs investissements? En fait, nous sommes arrivés à un point critique. Un gouvernement conservateur a accordé dans le cadre du programme d'aide à la recherche industrielle une subvention à un manufacturier de médicaments de l'Ontario, afin de l'aider à aménager de nouvelles installations pour mettre au point des ingrédients chimiques.

Le ministre parle des nouveaux emplois qui seront créés. Il ne parle pas de ceux qui seront perdus. Il parle de la recherche et du développement possibles et non de la recherche et du développement qui seront perdus. Si on veut évaluer honnêtement et avec précision l'avantage net qu'apporte ce projet de loi, s'il y en a un, il faut évidemment commencer par connaître tous les faits.

Il est intéressant de constater que lorsqu'on se demande comment le Canada va commencer à se donner sa propre base industrielle, on se rend compte que 90 p. 100 de tous les médicaments manufacturés au pays sont fabriqués par des filiales de sociétés étrangères. Le seul domaine dans lequel nous commençons à établir une industrie vraiment canadienne était celui des médicaments génériques. L'industrie commençait à se donner les moyens de faire de la recherche et du développement et de produire.

Quel sera l'effet de la mesure législative proposée par le gouvernement? Elle fera disparaître ce secteur vraiment canadien. Grâce à elle, nous serons encore une fois complètement à la merci des décisions prises par les conseils d'administration de sociétés étrangères. C'est l'un des effets qu'elle aura et l'un des prix que nous aurons à payer.

Sauf erreur, le ministre a déclaré aujourd'hui, au cours de la période des questions, que c'est une incitation gratuite à la recherche et au développement. En modifiant la Loi sur les brevets, nous nous dotons, selon lui, d'une stratégie industrielle formidable susceptible d'attirer beaucoup d'investissements des sociétés étrangères dans la recherche et le développement. Comme je le disais tantôt, les grandes multinationales étrangères n'étaient pas pressées d'investir au Canada avant 1969 et elles ne l'ont pas été davantage après 1969. Je sais qu'elles annoncent maintenant des nouvelles qu'elles gardaient en réserve. Elles se sont livrées à des tactiques de démarchage raffinées.

• (1430)

Je voudrais, là encore, revenir aux études du Conseil économique. A longue échéance, les stimulants importants qui nous permettraient de mieux soutenir la concurrence étrangère en matière de recherche et de développement n'ont pas grand-chose à voir avec la législation sur les brevets. Il s'agit beaucoup plus d'offrir une motivation directe et de soutenir la recherche et le développement comme tels.

Nous savons évidemment ce qu'il est advenu de ce secteur sous la férule du gouvernement conservateur. Il a mis la hache dans les budgets de recherche et de développement de toutes les sociétés d'État et de tous les ministères. Le plus consternant maintenant, c'est que nous découvrons que certains pays,